|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications*  *(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Circulaire administrative**  **CACE/520** | Le 20 décembre 2010 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT‑R participant aux travaux de la   
Commission d'études 4 des radiocommunications et de la Commission spéciale   
chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure**

**Objet**:  **Commission d'études 4 des radiocommunications**

**– Adoption d'une nouvelle Recommandation et de deux Recommandations révisées par correspondance et leur approbation simultanée, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT‑R 1‑5 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**

**– Suppression de cinq Recommandations**

Services par satellite

Dans la Circulaire administrative CAR/299 datée du 17 septembre 2010, un projet de nouvelle Recommandation et deux projets de Recommandation révisée ont été soumis pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la Résolution UIT‑R 1-5 (§ 10.3). De plus, la Commission d'études a proposé la suppression de cinq Recommandations.

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 17 décembre 2010, sauf pour la suppression des Recommandations UIT-R SF.1482 et UIT-R SF.1483, qui resteront donc en vigueur.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués. La liste des Recommandations supprimées est donnée dans l'Annexe 2.

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexes:** 2

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1  
  
Titres des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R S.1878 Doc. 4/136(Rév.1)

Techniques de transmission multiporteuse pour les systèmes à satellites

Recommandation UIT-R M.633-4 Doc. 4/134(Rév.1)

Caractéristiques de transmission d'un système de radiobalises de localisation des sinistres par satellite (RLS par satellite) fonctionnant par l'intermédiaire d'un système à satellites dans la bande des 406 MHz

Recommandation UIT-R M.1731-1 Doc. 4/135(Rév.1)

Critères de protection des terminaux d'usager local du système   
Cospas-Sarsat dans la bande 1 544-1 545 MHz

Annexe 2  
  
Liste des Recommandations supprimées

|  |  |
| --- | --- |
| Recommandation UIT-R | Titre |
| BO.786 | Système MUSE pour les services de radiodiffusion de TVHD par satellite |
| SF.1484-1 | Valeurs maximales admissibles de la puissance surfacique produite à la surface de la Terre par des satellites non géostationnaires du service fixe par satellite fonctionnant dans la bande 37,5-42,5 GHz afin de protéger le service fixe |
| SF.1573 | Valeurs maximales admissibles de la puissance surfacique produite à la surface de la Terre par des satellites géostationnaires du service fixe par satellite fonctionnant dans la bande 37,5-42,5 GHz afin de protéger le service fixe |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_